

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	22 Mars 2022
~~~~~	
Date d'affichage	22 Mars 2022
~~~~~	
Nombre de conseillers	
~~~~~	
En exercice	29
Présents	25
Votants	28

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 28 MARS 2022 A 19 H 30**

**La séance est présidée**  
**par Madame Sylvie BUTIN, Maire.**

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Mesdames BUTIN – LAINÉ - LANGE - BIEN – MATHIEU – DUBOIS – LAQUIEZE – VIRASSAMY PADEYEN - ABITBOL - PIRSON – CHARPENTIER – BECRET - GOUVENAUX - PEREZ

Messieurs GAIGNETTE - GAUMONT - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT – PIGNY - CHERRONNET – DECLUY – LEGER - KISKELL – KAPPE SOPIO

**Absent :**

Monsieur Bastien LOMBARD

**POUVOIR :**

Monsieur Bernard HATAT à Madame Rose-Marie LAINÉ  
Monsieur Patrick DOMANGE à Monsieur Michel BRUNI  
Madame Chantal LEGER à Monsieur François GAIGNETTE

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Pascale DUBOIS a été désignée secrétaire de séance.

~~~~~

Le procès-verbal de la séance du 16 Février 2022 a été approuvé à l'unanimité

**N° 2022/26 – OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
AIDE D'URGENCE AUX VICTIMES DU CONFLIT UKRAINIEN**

**N° 2022/26 – OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
AIDE D'URGENCE AUX VICTIMES DU CONFLIT UKRAINIEN**

A 2 500 km de nos frontières, la guerre fait son retour en Europe. La Russie a lancé une offensive militaire contre l'Ukraine le 24 Février dernier. Les attaques russes ont frappé plusieurs villes ukrainiennes dont la capitale Kiev. Ce conflit touche malheureusement les populations civiles.

Les partenaires de l'association des Maires de France indiquent que les besoins humanitaires se portent désormais prioritairement sur du matériel spécifique tels que des médicaments et dispositifs médicaux de secours, ou des groupes électrogènes.

L'Association des Maires de France invite les mairies à amplifier l'élan de solidarité sous forme de dons financiers permettant d'acquérir ces matériels.

Dans le cadre de la mobilisation pour les populations d'Ukraine, victimes du conflit, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères propose de contribuer financièrement au Fonds d'action extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) pour exprimer concrètement la solidarité des collectivités.

Il est proposé que la Ville contribue à l'élan de solidarité envers les populations Ukrainiennes en décidant l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 €, à verser au Fonds d'action extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO).

- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'avis de la commission « Finances » réunie le 17 Mars 2022,
- Vu l'exposé qui précède ;

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

⇒ d'**ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € en faveur des victimes du conflit Ukrainien.

⇒ de **DIRE** que cette subvention sera versée au Fonds d'action extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) géré par le Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

⇒ de **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

| | |
|------------|----|
| Pour | 28 |
| Abstention | 0 |
| Contre | 0 |

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie le 29 Mars 2022.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN